

DECISION DU PRESIDENT.CA 0055-2018

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU PRESIDENT.CA 048-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision Demande de tarifs de la Direction de l'International

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les tarifs de la Direction de l'International pour l'Ecole d' t  - Erasmus Mundus Joint doctorate.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 25 avril 2018

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **02 mai 2018**

Désignation	Direction de l'International		Observations
	Montant	Centre financier	
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate Ecole d'été	250,00 €	RIMUNOVEIG	La 4ème école d'automne du programme NanoFar se déroulera du 11 au 15 juin 2018 à l'université Modena e Reggio Emilia, Italie (université partenaire du consortium NanoFar). Cette école consiste en un cycle de conférence sur le nanomédecine, ouvert aux étudiants du programme doctoral NanoFar, et aux personnes extérieures au programme. Pour les personnes extérieures au programme, les frais d'inscription (sans le repas de gala) seront de : * 250 euros du 30 mars au 30 avril 2018
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate Ecole d'été	285,00 €	RIMUNOVEIG	La 4ème école d'automne du programme NanoFar se déroulera du 11 au 15 juin 2018 à l'université Modena e Reggio Emilia, Italie (université partenaire du consortium NanoFar). Cette école consiste en un cycle de conférence sur le nanomédecine, ouvert aux étudiants du programme doctoral NanoFar, et aux personnes extérieures au programme. Pour les personnes extérieures au programme, les frais d'inscription (comprenant le repas de gala) seront de : * 250 euros du 30 mars au 30 avril 2018
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate Ecole d'été	400,00 €	RIMUNOVEIG	La 4ème école d'automne du programme NanoFar se déroulera du 11 au 15 juin 2018 à l'université Modena e Reggio Emilia, Italie (université partenaire du consortium NanoFar). Cette école consiste en un cycle de conférence sur le nanomédecine, ouvert aux étudiants du programme doctoral NanoFar, et aux personnes extérieures au programme. Pour les personnes extérieures au programme, les frais d'inscription (comprenant le repas de gala) seront de : * 400 euros du 1er mai au 15 mai 2018
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate Ecole d'été	25 à 125 euros	RIMUNOVEIG	La 4ème école d'automne du programme NanoFar se déroulera du 11 au 15 juin 2018 à l'université Modena e Reggio Emilia, Italie (université partenaire du consortium NanoFar). Cette école consiste en un cycle de conférence sur le nanomédecine, ouvert aux étudiants du programme doctoral NanoFar, et aux personnes extérieures au programme. Pour les étudiants de l'université partenaire organisatrice de l'école (université Modena e Reggio Emilia), les frais d'inscription seront de : * 25 euros par jour (soit de 25 à 125 euros, selon le nombre de jours). S'ils souhaitent participer au repas de gala, ils devront s'acquitter en plus de la somme de 35 euros.